



SÉRIE DE DÎNERS-CONFÉRENCES

« Habilités politiques : soyez un joueur stratégique! » (20 février 2019) et « Tendances gouvernance 2019 » (19 mars 2019)
(Veuillez compléter le formulaire en caractères d'imprimerie)

Coordonnées : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Avocat – No d'intervenant* : _____ Code d'identification numérique* : _____
*Obligatoire : Information apparaissant sur votre carte de membre du Barreau du Québec.

Restrictions alimentaires (précisez) : _____

Activité(s) : veuillez cocher la ou les conférence(s) choisie(s)

Habilités politiques : soyez un joueur stratégique! (20 février 2019) Tendances gouvernance 2019 (19 mars 2019)

Prix

Prix pour une (1) formation de la série (taxes incluses) :

Membre du Barreau de Montréal : 68,99 \$ CAD

Non-membre du Barreau de Montréal : 86,23 \$ CAD

Prix pour les deux (2) formations de la série (taxes incluses) :

Membre du Barreau de Montréal : 103,48 \$ CAD

Non-membre du Barreau de Montréal : 120,72 \$ CAD

(taxes incluses : TPS #106773310 et TVQ #1006147603)

Seule la réception de ce formulaire dûment rempli confirme votre inscription.

Date limite pour annulation avec remboursement : 3 jours ouvrables avant l'événement choisi.

Information : Madame Frédérique Faubert

514 866-9392, poste 229 ou

ffaubert@barreaudemontreal.qc.ca

Paie ment

Par carte de crédit :

Visa

MasterCard

No : - - -

Exp. : / Code de vérification* :

*Numéro à trois chiffres figurant au dos de votre carte de crédit

Nom du détenteur : _____

Prière de transmettre par télécopieur au 514 866-1488 ou par courriel à ffaubert@barreaudemontreal.qc.ca

Par chèque

(à l'ordre du **BARREAU DE MONTRÉAL**)

Transmettre le chèque approprié à l'adresse suivante :

Barreau de Montréal – Inscription FF

460, rue Saint-Gabriel, 2^e étage

Montréal QC H2Y 2Z9

Les politiques d'annulation et de remplacement sont décrites dans le contrat ci-après.

Facturation : Reçu requis

Espace réservé au Barreau de Montréal

Reçu le : _____ Notes : _____

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Toute annulation d'inscription à une activité doit être faite par écrit et reçue par le Barreau de Montréal au moins 3 jours ouvrables avant le début de l'activité. Passé ce délai, le paiement ne sera pas remboursé, mais l'inscription pourra être transférée à une autre personne admissible au même prix ou à un prix inférieur.

Le Barreau de Montréal se réserve le droit d'annuler toute activité, auquel cas sa responsabilité se limitera au remboursement en totalité des frais d'inscription déjà versés.

ABSENCE DU PARTICIPANT

En cas d'absence du participant à l'activité, il ne peut y avoir ni reprise de l'activité ni remboursement des frais.

ANNULATION DE L'ACTIVITÉ

Le Barreau de Montréal se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier toute activité, auquel cas sa responsabilité se limitera au remboursement en totalité des frais d'inscription déjà versés.

Si vous avez quelque question que ce soit sur ces informations, veuillez communiquer avec le Barreau de Montréal au 514 866-9392, poste 229 ou par courriel à ffaubert@barreaudemontreal.qc.ca.

J'ai lu, compris et j'accepte les termes et conditions.

Initialisé pour valoir pour signature : _____

Prénom et nom : _____